



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, 1e étage
800 rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 1110
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Dev. of enabling space tech.	
Solicitation No. - N° de l'invitation 9F063-160953/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client 9F063-16-0953	Date 2017-06-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTB-575-14322	
File No. - N° de dossier MTB-6-39409 (575)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-06-12	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jurca, Anca	Buyer Id - Id de l'acheteur mtb575
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3378 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
9F063-160953/A

Amd. No. - N° de la modif.
007

Buyer ID - Id de l'acheteur
mtb575

Client Ref. No. - N° de réf. du client
9F063-160953

File No. - N° du dossier
MTB-6-39409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CHANGEMENT D'ADRESSE – DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Pour les soumissions déposées à compter du lundi 8 mai 2017 :

**En personne ou par la poste:
Place Bonaventure, 1e étage
800 rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 1110
Montréal (QC), H5A 1L6**

TITRE DU PROJET: Développement des technologies spatiales habilitantes

La Demande de propositions (DDP) ci-haut mentionnée est modifiée afin de répondre aux questions reçues.

1. Pour la Technologie Prioritaire 1 (TP-1): Réseau plan-focal pour imageur hyperspectral en couleur des côtes et des étendues d'eau intérieures

QUESTION 1 : Dans le cadre de la réponse à la DDP, les soumissionnaires peuvent-ils, en plus de proposer une solution qui fait appel au FPA de Teledyne, proposer une solution de rechange qui répond aux exigences de l'ICEC et qui pourrait procurer d'autres avantages au Canada?

RÉPONSE 1 : On a opté pour le FPA de Teledyne après une analyse approfondie des compromis, réalisée dans le cadre de la phase antérieure du projet de l'ICEC. On n'a aucunement l'intention de reprendre l'analyse de compromis des FPA. Une solution de rechange ne répondra pas aux exigences de l'énoncé des travaux (ÉT) actuel.

QUESTION 2 : On précisait, dans l'ÉT, que les FPA doivent être livrés au plus tard 12 mois après l'adjudication du contrat. Peut-on retirer cette contrainte afin d'accorder une certaine souplesse aux soumissionnaires pour qu'ils puissent proposer un plan de projet permettant d'atteindre au mieux les grands objectifs du projet avant l'échéance de 24 mois du projet?

RÉPONSE 2 : On ne précise pas, dans l'ÉT, que les FPA doivent être livrés au plus tard 12 mois après l'adjudication du contrat. Comme on le mentionne dans la DDP, le tableau 10.1 représente une proposition de calendrier basée sur la durée prévue de 18 mois. L'unique contrainte concerne la durée totale maximale, soit 24 mois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
9F063-160953/A

Amd. No. - N° de la modif.
007

Buyer ID - Id de l'acheteur
mtb575

Client Ref. No. - N° de réf. du client
9F063-160953

File No. - N° du dossier
MTB-6-39409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

QUESTION 3 : En vertu de l'ÉT, le ROE doit être compatible avec les composants électroniques de l'ICEC, malgré qu'on ne retrouve dans la DDP aucune information concernant ces interfaces. Peut-on obtenir des précisions sur les interfaces du FPA et les instruments de l'ICEC en vertu d'une Entente de non-divulgation?

RÉPONSE 3 : On n'a toujours pas développé les composants électroniques de l'ICEC. Le ROE doit répondre aux exigences de fonctionnement et de rendement du concept d'instruments de l'ICEC

QUESTION 4 : Peut-on présenter aux soumissionnaires les travaux que le gouvernement a réalisés par le passé en lien avec la mission de l'ICEC et le concept d'instrument dans le cadre d'une Entente de non-divulgation afin qu'ils puissent ainsi mieux comprendre les exigences?

RÉPONSE 4 : L'adjudicataire aura accès aux travaux que le gouvernement a réalisés par le passé en lien avec la mission de l'ICEC et le concept d'instrument.

QUESTION 5 : À la section 8 de l'ÉT, soit au bas de la page concernant l'essai des FPA, on déclare qu'on « fournira à l'entrepreneur un RCI CHROMA-1280, un FPA partiellement fonctionnel, ainsi qu'un ensemble de composants électroniques de plan focal... en tant qu'EFG ». Peut-on fournir les caractéristiques détaillées et l'ICD du FPA, ainsi que le devis détaillé et l'ICD pour l'ensemble de composants électroniques de plan focal de l'EFG dans le cadre d'une Entente de non-divulgation, puisque les capacités de cet appareil pourraient jouer un rôle de premier plan dans le rendement des travaux?

RÉPONSE 5 : L'accord d'assistance technique (ITAR) ainsi que l'Entente de non-divulgation avec Teledyne doivent être en place avant qu'on ne puisse remettre les devis détaillés et les ICD à l'adjudicataire.

QUESTION 6 :

On précise, au tableau 9.1, que quatre FPA représentatifs pour le vol sont des produits livrables. Est-il exact de préciser qu'il devrait y en avoir plutôt deux conformément aux exigences énoncées à la section 6, point 4?

RÉPONSE 6:

La quantité exacte est de deux, comme on le précise à la section 6, point 4.

Le tableau 9.1 est remplacé par le suivant :

N°	Date d'échéance	Produit livrable	Type
D1	M2	Caractéristiques des FPA	Document/rapport technique
D2	M2	Plan d'essai du RCI	Document/rapport technique
D3	M3	Plan/devis de fabrication imposés aux fournisseurs	Document/rapport technique
D4	M4	Rapport d'essai du RCI	Document/rapport technique
D5	M5	Plans d'essai et procédures d'essai de marche	Document/rapport technique
D6	M6	Deux FPA représentatifs de vol	Matériel
D7	M6	Stockage des données de l'article final avec chaque FPA livré	Données techniques et analyses
D8	M6	Certificat de conformité avec chaque FPA livré	Données techniques et analyses
D9	M6, M7	Rapports d'essais de FPA	Données techniques et analyses
D10	M8	Rapport final	Document/rapport technique

2. Pour la Technologie Prioritaire 2 (TP-2) : Maquette de spectromètre d'imagerie de nouvelle génération pour la couleur des eaux côtières et eaux intérieures

QUESTION 1 : À la section 10, on précise qu'on vise le NMT 5, malgré que l'ÉT ne renferme aucune exigence en matière d'essai environnemental. Devrait-on plutôt lire que le NMT correspondant à ce développement technologique est le NMT 4?

RÉPONSE 1 : Le niveau ciblé est le NMT 5. Cependant, le besoin de procéder à une évaluation en vol de la maquette est facultatif et considéré comme un « BUT » (GOAL) (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire pour qu'une offre soit recevable) dans la DDP actuelle; les autres exigences (qui ne sont pas qualifiées de BUT (GOAL)) sont obligatoires. Si cette activité n'apparaît pas dans la soumission retenue, le Canada pourrait décider de l'effectuer à une étape ultérieure.

Solicitation No. - N° de l'invitation
9F063-160953/A

Amd. No. - N° de la modif.
007

Buyer ID - Id de l'acheteur
mtb575

Client Ref. No. - N° de réf. du client
9F063-160953

File No. - N° du dossier
MTB-6-39409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

QUESTION 2: Doit-on livrer une optique d'entrée représentative de vol dans le cadre du projet ou doit-on uniquement en effectuer la conception?

RÉPONSE 2: Le besoin d'une optique d'entrée de vol est facultatif et considéré comme un « BUT » (GOAL) (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire pour qu'une offre soit recevable) dans la DDP actuelle; les autres exigences (qui ne sont pas qualifiées de BUT (GOAL)) sont obligatoires. Si cette activité n'apparaît pas dans la soumission retenue, le Canada peut décider de l'effectuer à une étape ultérieure.

QUESTION 3: Comme on le mentionne dans la section 8.1 de l'ÉT [SYS-005], l'instrument de l'ICEC se compose de deux spectromètres identiques ou de canaux de spectromètre présentant des fauchées chevauchantes afin de produire le champ de vision exigé de 240 km. D'après notre évaluation, tous les objectifs de développement technologique du projet peuvent être atteints en créant une maquette d'instrument dotée d'un seul spectromètre ou d'un seul canal de spectromètre. Veuillez confirmer qu'il s'agit là d'une approche acceptable.

RÉPONSE 3: Le besoin [SYS-005] est ferme. La maquette qu'on développe devrait présenter une fauchée au sol d'une largeur de 240 km ou plus et au moins 2 400 pixels sur le plan latéral lorsque la DES est de 100 m. Il n'existe aucune exigence selon laquelle la solution proposée doit être un spectromètre simple ou double. L'utilisation du verbe « pouvoir » signifie simplement qu'il s'agit d'une solution acceptable.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DDP DEMEURENT INCHANGÉS.